

Un traitement collaboratif des effluents

Bonnes pratiques

08.12.2014



Une trentaine d'adhérents de la cave-coopérative Univitis en Gironde a opté pour la mutualisation de cinq aires de lavage équipées.

Héliosec est l'un des procédés de traitement des effluents phytosanitaires reconnus comme efficaces par le Ministère en charge de l'écologie depuis avril 2011.

Héliosec, des atouts vérifiés depuis 2008

Le premier dispositif de traitement des effluents a été installé en 2008 au [Château Les Vergnes](#), adhérent de la cave coopérative. A la fois propriétaire du domaine et directeur général adjoint d'Univitis, Serge Labat explique que le prix d'achat et d'installation, incluant l'aire de lavage (environ 10 000 €) et le coût de fonctionnement (100 € pour le remplacement annuel d'une bâche), constitue le premier atout d'Héliosec.

La collecte des bâches usagées n'ajoute pas de complexité dans la gestion des déchets pour l'exploitation. Elle est intégrée dans la filière Adivalor, qui prend également en charge les bidons phytosanitaires vides. La rusticité d'Héliosec, qui fonctionne sans intervention, est un autre plus.

5 aires collectives installées

Ces avantages observés par les autres viticulteurs d'Univitis les ont conduits à réaliser un diagnostic Héliosec commun. Il a permis d'estimer la taille et le nombre d'installations nécessaires. Réparties sur

cinq aires différentes, certaines proposent également un collecteur des effluents vinicoles. Depuis 2014, une trentaine d'agriculteurs profitent de l'initiative, représentant près de 600 hectares de cultures.

« Les dispositifs sont amortis sur sept ans, et reviennent à 150 ou 200 € par an pour chacun d'entre nous », témoigne un viticulteur. Auparavant, les producteurs concernés avaient recours à de contraignants rinçages du pulvérisateur dans les parcelles.